

Evolutions technologiques

Expertise

et aide à l'innovation

Le 4 décembre, Laurent Fabius a annoncé la publication d'ici la fin 2000 du décret d'application de la loi sur la signature électronique promulguée en mars dernier. En outre, le projet de loi sur la société de l'information devrait être présenté au Parlement en janvier 2001. Il transposera la directive européenne sur le e-commerce et légalisera complètement le cryptage des données.

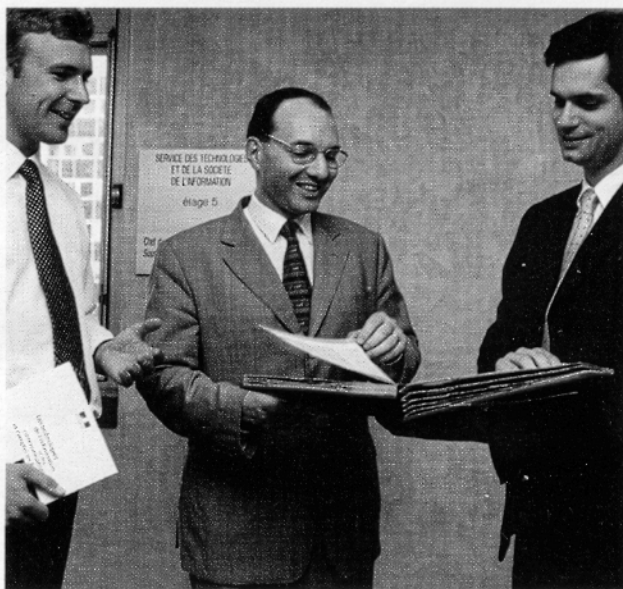
Pour transposer en droit français la directive européenne sur le commerce électronique du 8 juin 2000, la Digitip a préparé plusieurs articles du projet de loi sur la société de l'information, présentée au Parlement en cette fin d'année. Cette nouvelle législation s'inscrit dans la suite de la réglementation récemment adoptée (décret du 13 mars 2000) sur la libéralisation des modes de cryptage et de la signature électronique.

Sécurisation des paiements et découpage de la boucle locale

« Cette transposition vise de nombreux domaines de la protection du consommateur à la régulation des échanges (modalités des contrats en ligne, responsabilité des hébergeurs...) en passant par la fiscalité ou des aspects plus techniques comme la sécurisation des paiements et le dégroupage de la boucle locale », explique Gilles Bregant, sous-directeur chargé des Programmes et de la Prospective à la Digitip. Ce partenariat a été conduit avec la DREE, la DGCCRF, la DAJ, la Decas, et la direction du Trésor, qui sont intervenues pour le MINEFI sur le projet de loi sur la société de l'information.

Pour faciliter un développement des recherches des entreprises sur la sécurité des paiements en ligne, la Digitip a soutenu pendant deux ans le projet Oppidum. Avec un budget de 60 millions de francs, une trentaine de propositions ont pu être lancées. Parmi celles-ci, Cyber-comm, un produit constitué d'un lecteur de carte à puce relié à un ordinateur personnel qui assure une transaction totalement sécurisée.

Les experts de la Digitip aident aussi à qualifier tel ou tel aspect du commerce électronique. C'est ainsi qu'à la demande de la direction de la Législation fiscale, ils ont apporté leur contribution technique pour définir la notion de « serveur » lors des débats au sein de l'OCDE.



Gilles Bregant (au centre), sous-directeur des Programmes et de la Prospective à la Digitip, avec Laurent Perdiolat et Pierre Bouchara, suivent les questions de commerce électronique.

électrophées 2000

Les électrophées 2000 qui se sont déroulés à Bercy, le 23 octobre dernier, étaient dotés de quatre grands prix (dotés de 100 000 F chacun) que Christian Pierret, secrétaire d'État à l'Industrie, a remis aux lauréats :

- la société BTPI Ablewood de La Réunion (logiciel de calcul des structures en bois) dans la catégorie « PME de vente aux professionnels » ;
- la société Fontenille Pataud de Thiers, dans le Puy-de-Dôme (fabriquant de couteaux) dans la catégorie « PME de vente aux particuliers » ;
- la société RTE Multimédia du Haut-Rhin (développement de sites internet et de CD-Rom dans le domaine industriel) dans la catégorie « jeune entreprise de vente aux professionnels » ;
- la société Ismap.com de Marseille (portail de recherche de services autour d'une adresse donnée) dans la catégorie « jeune entreprise de vente aux particuliers ».

Le 16 novembre dernier, Christian Pierret, secrétaire d'État à l'Industrie remettait les prix des électrophées 2000

